

# France

31/01/2023

## L'inflation française augmente encore en janvier

**Comme attendu, alors que la plupart des pays européens commencent à voir l'inflation diminuer, le pic d'inflation n'est pas encore atteint en France. En janvier, l'inflation est repartie à la hausse, augmentant de 6% contre 5.9% en décembre. Alors que l'économie se porte mieux que prévu et échappe à la récession, le pic d'inflation est encore à venir.**

### L'inflation repart à la hausse

En janvier, l'inflation en France est repartie à la hausse, augmentant de 6%, comparé à 5.9% en décembre. L'indice harmonisé, important pour la BCE, s'est établi à 7% contre 6.7% le mois précédent.

Sur un mois, les prix à la consommation augmentent de 0.4% (contre -0.1% en décembre) en raison de la hausse des prix de l'alimentation (+13.2% sur un an) et du rebond de l'inflation énergétique. La fin de la ristourne sur le carburant à la pompe et, surtout, la révision du bouclier tarifaire qui entraîne une hausse des factures de gaz des ménages de 15% (contre une hausse de 4% en 2022) poussent à la hausse l'inflation énergétique, au moment où elle baisse dans les autres pays. Alors que les mesures gouvernementales portant sur les prix de l'énergie avaient fait baisser de près de 3 points de pourcentage l'inflation en France en 2022, les ménages français font finalement face à des fortes hausses de leurs factures d'énergie, bien après les voisins européens.

Par ailleurs, l'inflation des produits manufacturés est stable à 4.6% grâce aux soldes d'hiver. La bonne nouvelle est que l'inflation des prix des services reste étonnamment faible, et se replie même pour s'établir à 2.6% en janvier contre 2.9% en décembre. Les prix des services semblent pour le moment peu touchés par les hausses de coûts et notamment par les indexations successives du salaire minimum.

### L'inflation en France bientôt supérieure à la moyenne européenne

L'inflation globale et l'inflation sous-jacente pourraient continuer à augmenter en France en février. En effet, la hausse des factures d'électricité de 15% va pousser l'inflation énergétique à augmenter encore en février, et donc aussi l'inflation globale en France. Dans le même temps, l'énergie va commencer à contribuer négativement à l'inflation dans la plupart des autres pays européens. En conséquence, l'inflation française sera bientôt plus élevée que celle observée dans les pays voisins.

Au-delà des développements de l'inflation énergétique, l'inflation sous-jacente devrait continuer à augmenter également. En effet, les enquêtes PMI de janvier indiquent que, bien que l'inflation des coûts de production commence finalement à baisser, les intentions de prix des entreprises sont encore en hausse. C'est notamment le cas dans le secteur des services, où les prix prévus selon l'enquête de l'INSEE de janvier sont au plus haut niveau depuis 1988, mais aussi dans le commerce de détail. De nombreuses entreprises font face à la première révision à la hausse de leur facture énergétique, ce qui continuera à pousser à la hausse les coûts. De plus, les quatre indexations du salaire minimum de 2022 vont continuer de conduire à des revalorisations de l'ensemble des salaires. Alors que l'économie française se porte mieux que prévu et échappe pour le moment à la récession, il est plus facile pour les entreprises de répercuter les hausses de coût passées sur les consommateurs.

Si l'on ajoute à cela qu'une série de révision annuelle des prix (notamment dans les transports) doit avoir lieu en février, il faut s'attendre à une nouvelle hausse de l'inflation sous-jacente dans les prochains mois. Cela devrait inciter la BCE à poursuivre son cycle de resserrement. La BCE souhaitera probablement voir des signes clairs de baisse permanente de l'inflation sous-jacente avant d'adoucir le ton et de stopper les hausses de taux.

In fine, l'inflation moyenne de 2023 sera probablement plus élevée que celle de 2022 (nous attendons 5.5% sur l'année, et 6.3% pour l'indice harmonisé), en France mais le profil annuel

**Charlotte de Montpellier**  
Senior Economist  
Charlotte.de.Montpellier@ing.com  
+32 473 63 49 28

sera fondamentalement différent, avec un pic qui pourrait atteindre 6.5% au premier trimestre, puis une décrue progressive dès l'été. A la fin de 2023, l'inflation sera probablement toujours supérieure à 4%, un niveau plus élevé que la moyenne européenne. La décélération de l'évolution des prix devrait continuer en 2024, mais sera toujours lente, pour s'établir en moyenne à 2.6% sur l'année (3.5% pour l'indice harmonisé).

## Clause de non-responsabilité

Cette publication a été préparée par la division d'analyse économique et financière de ING Bank NV, succursale en France ("ING") exclusivement à titre d'information, sans tenir compte des objectifs d'investissement, de la situation financière ou des moyens d'un utilisateur en particulier. Les informations dans cette publication ne constituent ni une recommandation de placement, ni un conseil fiscal, juridique ou en investissement, ni une offre ou une incitation à acheter ou vendre des instruments financiers. Même si toutes les précautions ont été prises pour assurer que les informations contenues dans ce document ne soient ni erronées, ni trompeuses au moment de la publication, ING ne peut en garantir ni l'exactitude ni l'exhaustivité. ING ne peut être tenue pour responsable d'éventuelles pertes directes ou indirectes pour donner suite à l'utilisation de cette publication. Sauf indication contraire, les opinions, prévisions ou estimations sont uniquement celles du ou des auteurs à la date de la publication et peuvent être modifiées sans préavis.

La distribution de cette publication peut faire l'objet de restrictions légales ou réglementaires dans certaines juridictions et les personnes qui entrent en possession de celle-ci doivent se renseigner à propos de ces restrictions et les respecter.

Cette publication est soumise à la protection du copyright et des droits des bases de données et ne peut être reproduite, distribuée ou publiée par quiconque, quel que soit l'objectif, sans l'accord préalable de ING. Tous les droits sont réservés. L'entité juridique responsable de la publication (nom de l'entité juridique locale) est agréée par la banque centrale néerlandaise et est supervisée par la Banque centrale européenne (BCE), la banque centrale néerlandaise (DNB) et l'autorité des marchés financiers néerlandaise (AFM). ING Bank N.V. est enregistrée aux Pays-Bas (n° 33031431 au registre commercial d'Amsterdam). (Ajouter le régulateur local. Vérifier s'il doit aussi être fait référence à la DNB et à la BCE. Vérifier si les références aux autorités britanniques et américaines peuvent être supprimées vu que le rapport local ne sera pas publié en anglais).

Au Royaume-Uni, cette publication est approuvée et/ou communiquée par la succursale londonienne de ING Bank N.V. (ING Bank N.V., London Branch). ING Bank N.V., London Branch, est assujettie, de façon restreinte, à la réglementation de la Financial Conduct Authority (FCA). ING Bank N.V., London branch, est enregistrée en Angleterre (n° BR000341) à 8-10 Moorgate, London EC2 6DA.

À l'attention des investisseurs américains : toute personne qui souhaite discuter de cette publication ou effectuer des transactions dans un titre mentionné dans ce document doit prendre contact avec ING Financial Markets LLC, qui est membre de la NYSE, la FINRA et la SIPC et qui fait partie de ING, et qui a accepté la responsabilité de la distribution de ce document aux États-Unis conformément aux dispositions en vigueur.